
Nombre de membres

en exercice: 15

Présents : 14

Votants: 15

Séance du 19 juin 2020

L'an deux mille vingt et le dix-neuf juin l'assemblée régulièrement convoquée le 19 juin 2020, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean-Louis CAZAUBON.

Sont présents: Jean-Louis CAZAUBON, Jean-Luc VIGNAU, Stéphane ARTIGUES, Michel RULAND, Valérie AUGÉ, Myriam CARREY-MAYSOUNAVE, Christophe LACAZE, Richard SEGURET, Christophe VIGNAU, Emilie ALOS, Nathan CHABAUD, Nathalie FORIO, Alain TOULET-BLANQUET, Elodie VILLERY

Représentés: Pascal MARQUE par Jean-Luc VIGNAU

Excuses:

Absents:

Secrétaire de séance: Jean-Luc VIGNAU

Objet: Désignation des Délégués au sein des Comités Syndicaux - DE 2020 027

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il convient de désigner les Délégués de la Commune au Syndicat Intercommunal Multi-Accueils Jeunesse et Ecoles du Pays de Lourdes (SIMAJE) et au Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées (SDE 65),

Le Conseil Municipal décide de désigner les Délégués Titulaires et les Délégués Suppléants de la Commune aux Syndicats dont elle est membre, tel qu'il est indiqué ci-après :

- **Syndicat Intercommunal Multi-Accueils Jeunesse et Ecoles du Pays de Lourdes (SIMAJE) :**
(1 Titulaire et 1 Suppléant)
Titulaire : Monsieur Stéphane ARTIGUES
Suppléant : Madame Nathalie FORIO
- **Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées (SDE 65) :**
(1 Titulaire et 1 Suppléant)
Titulaire : Monsieur Michel RULAND
Suppléant : Monsieur Richard SEGURET

Objet: Commissions Municipales - DE 2020 028

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, décide de créer les commissions municipales ci-après :

Commission Municipale Travaux composée de 7 membres :

MM. ALOS Emilie - CARREY-MAYSOUNAVE Myriam - CHABAUD Nathan - MARQUE Pascal - SEGURET Richard - TOULET-BLANQUET Alain - VIGNAU Jean-Luc.

Commission Municipale Communication composée de 3 membres :

MM. CHABAUD Nathan - VIGNAU Jean-Luc - VILLERY Elodie.

Objet: Commissions Extra-Municipales - DE 2020 030

Monsieur le Maire explique qu'en dehors des commissions municipales, le Conseil Municipal peut consulter d'autres structures.

La création de ces commissions extra-municipales résulte de la loi du 6 février 1992. L'article L.2143-2 du Code Général des Collectivités Territoriales permet au Conseil Municipal de créer une ou plusieurs Commissions Extra-Municipales sur tout problème concernant tout ou partie du territoire de la Commune.

Ces commissions comprennent des personnes qui peuvent ne pas appartenir au Conseil, notamment des représentants des associations locales ou des personnes expertes dans ces domaines. Ce sont aux personnes intéressées de se faire connaître.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal fixe la composition de ces Commissions Extra-Municipales pour une durée qui ne peut excéder celle du mandat municipal en cours.

Ces commissions sont présidées et animées par un adjoint ou un conseiller et elles s'adjoignent des personnalités compétentes dans chacun des domaines concernés.

Aucune décision ne sera prise lors de ces commissions, elles sont un outil de travail pour l'équipe municipale et permettront de faire participer la population à la réflexion sur les prises de décisions.

Les réunions ne sont pas publiques, mais des réunions publiques de concertation pourront être organisées.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal :

- Que les listes des candidats soient votées à main levée
- De créer 2 commissions Extra-Municipales intitulées :

** Fêtes et Cérémonies, Jeunesse Sports et Loisirs*

** Cadre de Vie et Embellissement*

- De fixer le nombre à 8 membres élus pour la Commission Extra-Municipale ***Fêtes et Cérémonies, Jeunesse Sports et Loisirs*** et à 4 membres élus pour la Commission Extra-Municipale ***Cadre de Vie et Embellissement***
- De désigner pour siéger à ces Commissions Extra-Municipales
 - * Fêtes et Cérémonies, Jeunesse Sports et Loisirs : MM. ALOS Emilie - ARTIGUES Stéphane - AUGE Valérie - CARREY-MAYSOUNAVE Myriam - CHABAUD Nathan - GUINLE Bernard - TOULET-BLANQUET Alain - VIGNAU Jean-Luc.*
 - * Cadre de Vie et Embellissement : MM. AUGE Valérie - CARREY-MAYSOUNAVE Myriam - SANCHEZ Barnabé - VIGNAU Jean-Luc.*

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de créer les Commissions Extra-Municipales comme indiqué ci-dessus.